

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine  
4 avril 2019, Bordeaux

## TARMAQ, future cité de l'aéronautique et de l'espace en Nouvelle-Aquitaine. Une réserve de foncier pour quel projet ?

Consulté sur une « convention opérationnelle d'action foncière pour le développement économique de la filière aéronautique dans le cadre du projet TARMAQ entre la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, la Ville de Mérignac et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine », le CESER s'est dit dans l'incapacité de se prononcer !

La délibération présentée au CESER porte en effet sur une convention d'action foncière, de façon décorrélée du projet qui sera développé sur ces espaces à acquérir.

Le CESER a estimé qu'en l'absence d'éléments d'information suffisamment précis sur la nature-même du projet TARMAQ, son modèle économique, son financement global, sa logique de positionnement territorial (notamment par rapport à la Cité de l'espace de Toulouse, dont le modèle semble proche) ou encore sa gouvernance, il ne pouvait juger de son opportunité et de la pertinence de cette convention opérationnelle d'action foncière.

CONSEIL  
ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL

---

#### SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80  
Fax 05 56 99 21 67

#### SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80  
Fax 05 55 45 17 77

#### SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77

---

Pour plus d'informations  
[contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr)